

1 Accompagner vos projets



FACIL Fonds d'aide aux communes et intercommunalités lot-et-garonnaises



POURQUOI ?

Le Fonds d'aide aux communes et intercommunalités lot-et-garonnaises (Facil) du Département créé en 2023 a déjà mobilisé 12,6 millions d'euros pour 243 communes. Ces aides ont financé quelque 474 projets améliorant le quotidien des Lot-et-Garonnais et répondant aux enjeux actuels comme la transition écologique ou la revitalisation des centres-bourgs. Le Département confirme ainsi son engagement pour un aménagement équilibré, durable et solidaire des territoires.

POUR QUI ?

Toutes les collectivités sont concernées. Un dispositif spécifique est toutefois prévu pour les communes de moins de 2 000 habitants.

CONTACT

Hôtel du Département, 1633, avenue du Général-Leclerc, 47922 Agen cedex 9
Direction générale adjointe en charge de l'Attractivité et Développement des territoires,
service soutien aux territoires
collectivites47@lotetgaronne.fr / 05 53 69 42 14

infomaires 47
0806 00 47 47
UN SERVICE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



+ d'info



www.lotetgaronne.fr/vivre/trouver-une-aide/consultez-les-subventions-departementales/fonds-daide-aux-communes-et-intercommunalites